

- C O M M U N E D ' O R S A Y -

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2009

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : David Ros, maire, président, Marie-Pierre Digard à partir de 21h40, Jean-François Dormont, Catherine Gimat, Joël Eymard à partir de 21h00, Elisabeth Delamoye, David Saussol, François Rousseau, Michèle Viala, adjoints – Jean-Christophe Péral, Frédéric Henriot, Didier Missenard, Chantal de Moreira, Louis Dutey, Eliane Sauteron, Sabine Ouhayoun à partir de 20h50, Claude Thomas-Collombier, Stanislas Halphen à partir de 21h05, Yann Dumas-Pilhou jusqu'à 22h05, Alexis Foret, Claudie Mory à partir de 20h50, Guy Aumette, Béatrice Donger-Desvaux, Hervé Charlin.

Absents excusés représentés :

Marie-Pierre Digard jusqu'à 21h40	pouvoir à Catherine Gimat
Joël Eymard jusqu'à 21h00	pouvoir à David Ros
Ariane Wachthausen	pouvoir à Michèle Viala
Agnès Foucher	pouvoir à Elisabeth Delamoye
Mireille Ramos	pouvoir à Eliane Sauteron
Stanislas Halphen jusqu'à 21h05	pouvoir à Jean-François Dormont
Yann Dumas-Pilhou à partir de 22h05	pouvoir à David Ros
Claudie Mory jusqu'à 20h50	pouvoir à David Saussol
Marie-Hélène Aubry	pouvoir à Hervé Charlin
Benjamin Lucas-Leclin	pouvoir à Béatrice Donger-Desvaux
Simone Parvez	pouvoir à Guy Aumette

Absents :

Sabine Ouhayoun jusqu'à 20h50
José Goncalves
Dominique Denis
Jérôme Vitry

Nombre de conseillers en exercice 33

Nombre de présents 19 à 20h30 – 20 à 20h50 – 21 à 21h00 – 22 à 21h05 – 21 à partir de 22h05

Nombre de votants 29 à 20h30 – 30 à partir de 20h50

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Frédéric Henriot est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 OCTOBRE 2009

Le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2009 est approuvé par 28 voix pour, 1 abstention (Mme Parvez).

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	DECISION N°	OBJET
22/10/2009	09-148	Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de Noël "Pakita, le Père Noël a disparu !" passé avec PAKITA & Co pour les élèves des écoles maternelles d'Orsay - les 10 et 11 décembre 2009 - montant : 3000,00€
07/10/2009	09-149	Convention de transfert d'un compte épargne temps avec le Conseil général des Yvelines suite à la mutation d'un agent
14/10/2009	09-150	Contrat avec Anne-Marie Ménudier pour une exposition de ses œuvres et actions culturelles dans le cadre de la saison culturelle 2009 - montant : 602,80€
30/10/2009	09-151	Convention de mise à disposition des locaux de la bibliothèque de l'école maternelle de Mailecourt pour la Fédération des Conseils Parents d'Elèves (FCPE), dans le cadre du projet "les jeudis contés" - année scolaire 2009/2010
30/10/2009	09-152	Convention de mise à disposition des locaux de la bibliothèque de l'école élémentaire du Guichet pour la Fédération des Conseils Parents d'Elèves (FCPE), dans le cadre du projet "les vendredis contés" - année scolaire 2009/2010
30/10/2009	09-153	Convention de formation avec le GRETA de la région de Massy, pour huit agents de la mairie, formation Excel Perfectionnement - les 14, 15 et 17 décembre 2009 - montant : 1900€
30/10/2009	09-154	Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle «Le manteau rouge» passé avec la compagnie « Théâtre Cocunut», pour les enfants des Centres de Loisirs de la Commune d'Orsay - le 2 décembre 2009 - montant : 480€
28/10/2009	09-155	Contrat avec l'Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies (ARENE) pour la représentation de deux expositions dans le cadre du forum social local Afrique - du 4 au 11 novembre 2009 - montant : 1500€
28/10/2009	09-156	Convention relative à l'organisation d'un séjour pour les congés scolaires de Noël 2009, passée entre la commune d'Orsay et la Fédération des associations laïques (FAL) du Cantal "les Galinottes" - du 21 au 23 décembre 2009 - montant : 925€
09/11/2009	09-157	Adoption d'un marché relatif aux travaux d'entretien et d'amélioration de l'arrosage automatique avec la société G2E "Ile de France arrosage" - durée : 2009-2013 - Pour les prestations forfaitaires : montant annuel de 9 027,29€ TTC. Pour les prestations à bons de commande : avec montant minimum de 7 000€ TTC et sans montant maximum.
09/11/2009	09-158	Convention passée avec la ville des Ulis pour la mise à disposition d'une salle de cours les 14,15 et 17 décembre 2009 - A titre gratuit
09/11/2009	09-159	Sortie d'inventaire de bacs à fleurs - mise en vente au prix de 40€ l'unité, au profit des Orcéens

12/11/2009	09-160	Organisation de séjours en classes de découverte avec nuitées pour l'année scolaire 2009/2010 : lot n°1 : séjour découverte des volcans - procédure infructueuse
12/11/2009	09-161	Organisation de séjours en classes de découverte avec nuitées pour l'année scolaire 2009/2010 : lot n°2 : séjour découverte du milieu fluvial - procédure infructueuse
12/11/2009	09-162	Adoption d'un marché relatif aux travaux de reconstruction de la brèche du mur d'enceinte de la grande Bouvèche avec la société DUBOCQ - durée : 75 jours - montant : 217 110,82€
12/11/2009	09-163	Convention passée avec le CNFPT pour une formation d'intégration les 6, 9, 10, 19 et 20 novembre 2009 pour les agents territoriaux de catégorie C
19/11/2009	09-164	Convention de formation passée avec le GIE IFEL, Pédagogie, Etudes, Conseil pour la formation des élus, pour un conseiller municipal de la commune, le 28 novembre 2009 - montant : 400€
24/11/2009	09-165	Cession d'un tracteur agricole ne présentant plus d'utilité pour le service public - vente du tracteur agricole sambron à monsieur Jean-Pierre Esquirol - montant : 100€
03/12/2009	09-166	Création d'une régie de recettes pour la location des salles de restauration scolaire - A compter du 1er décembre 2009

2009-128 - ELECTION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION MUNICIPALE DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Les membres du conseil municipal à l'unanimité, autorisent le vote à mains levées.

Après appel de candidature,

- **Procède**, à mains levées, à la majorité absolue des suffrages et suivant le principe de la représentation proportionnelle, à la désignation d'un membre représentant le conseil municipal à la commission municipale de la culture, des sports et de la vie associative :

M. David Saussol ayant obtenu la majorité absolue est élu en qualité de membre représentant le conseil municipal à la commission municipale de la culture, des sports et de la vie associative.

La composition de la commission est désormais la suivante :

- M. David Ros
- Mme Elisabeth Delamoye
- Mme Yann Dumas-Pilhou
- M. Frédéric Henriot
- Mme Mireille Ramos
- M. François Rousseau
- Mme Claude Thomas-Collombier
- Mme Michèle Viala
- M. David Saussol
- Mme Simone Parvez
- M. Hervé Charlin
- Mme Béatrice Donger-Desvaux

2009-129 - ELECTION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE (SIAHVY)

Le conseil municipal,

Après appel de candidature,

- **Procède** au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à la désignation d'un délégué suppléant pour représenter le conseil municipal d'Orsay au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY).

Premier tour de scrutin

- Nombre de votants	: 30
- Bulletins blancs	: 0
- Bulletins nuls	: 0
- Suffrages exprimés	: 30
- Majorité absolue	: 16

Après avoir obtenu 24 voix, Madame Michèle Viala est désignée déléguée suppléante, aux côtés de Mesdames Digard et Gimat, déléguées titulaires et de Monsieur Missenard, délégué suppléant, pour représenter le conseil municipal d'Orsay au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette.

2009-130 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE (SIAHVY) : MOTION DE REJET DES AUGMENTATIONS EN ATTENTE D'UN AUDIT FINANCIER

Le conseil municipal, par 28 voix pour, 2 membres ne participant pas au vote (M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux) :

- **Demande** la réalisation d'un audit externe sur la gestion du SIAHVY et, en particulier, sur ses engagements financiers, son endettement et ses investissements sur la période « 2001-2008 », et sur les perspectives financières à moyen terme.
- **Demande** au SIAHVY de n'augmenter ni la redevance syndicale d'assainissement ni la contribution communale dans l'attente des résultats de l'audit.

2009-131- FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2009 – VILLE

Le conseil municipal, par 24 voix pour, 6 abstentions (Mme Aubry, M. Lucas-Leclin, Mme Parvez, M. Aumette, Mme Donger-Desvaux, M. Charlin) :

- **Approuve** la décision modificative n°1 du budget ville 2009 c i-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Dépenses de fonctionnement	Budget Primitif 2009	DM1 2009	Total Budget 2009
014	Atténuation de produits	191 204,00 €		191 204,00 €
011	Charges à caractère général	5 793 784,00 €	-11 600,00 €	5 782 184,00 €
012	Charges de personnel	12 539 520,00 €		12 539 520,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 850 956,00 €		1 850 956,00 €
66	Charges financières	1 835 882,23 €		1 835 882,23 €
67	Charges exceptionnelles	9 000,00 €	23 800,00 €	32 800,00 €
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	865 099,88 €	1 500,00 €	866 599,88 €
023	Virement à la section investissement	3 019 643,30 €		3 019 643,30 €
	Total dépenses de fonctionnement	26 105 089,41 €	13 700,00 €	26 118 789,41 €

Chapitres	Recettes de fonctionnement	Budget Primitif 2009	DM1 2009	Total Budget 2009
013	Atténuation de charges	166 200,00 €		166 200,00 €
70	Produits de gestion courante	2 914 525,00 €	13 700,00 €	2 928 225,00 €
73	Impôts et taxes	17 449 970,00 €		17 449 970,00 €
74	Dotations subventions et participations	3 984 174,00 €		3 984 174,00 €
75	Autres produits de gestion courante	353 100,00 €		353 100,00 €
76	Produits financiers	188 830,00 €		188 830,00 €
77	Produits exceptionnels	76 000,00 €		76 000,00 €
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	170 000,00 €		170 000,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	802 290,41 €		802 290,41 €
	Total recettes de fonctionnement	26 105 089,41 €	13 700,00 €	26 118 789,41 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Dépenses d'investissement	Budget Primitif 2009	DM1 2009	Total Budget 2009
16	Emprunts et dettes assimilées	3 090 000,00 €		3 090 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	570 198,26 €	-26 700,00 €	543 498,26 €
21	Immobilisations corporelles	786 490,44 €	1 500,00 €	787 990,44 €
23	Immobilisations en cours	2 102 253,56 €	26 700,00 €	2 128 953,56 €
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	170 000,00 €		170 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	4 000 000,00 €	26 241,00 €	4 026 241,00 €
001	Résultat d'investissement reporté	649 532,91 €		649 532,91 €
	Total dépenses d'investissement	11 368 475,17 €	27 741,00 €	11 396 216,17 €

Chapitres	Recettes d'investissement	Budget Primitif 2009	DM1 2009	Total Budget 2009
10	Dotations fonds divers et réserves	2 523 328,97 €		2 523 328,97 €
13	Subventions d'investissement reçues	219 937,20 €		219 937,20 €
16	Emprunts et dettes assimilées	804 847,70 €		804 847,70 €
27	Autres immobilisations financières	95 318,00 €		95 318,00 €
021	Virement de la section fonctionnement	3 019 643,30 €		3 019 643,30 €
024	Produits des immobilisations	50 000,00 €		50 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	655 400,00 €	1 500,00 €	656 900,00 €
041	Opérations patrimoniales	4 000 000,00 €	26 241,00 €	4 026 241,00 €
	Total recettes d'investissement	11 368 475,17 €	27 741,00 €	11 396 216,17 €

2009-132 - FINANCES - GESTION ACTIVE DE LA DETTE

Le conseil municipal, par 28 voix pour, 2 abstentions (Mme Aubry, M. Lucas-Leclin) :

- **Autorise** le Maire à procéder à des opérations de couverture pour le présent mandat sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette (dont la liste figure en annexe), ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur le mandat et qui seront inscrits en section d'investissement du budget primitif.

Ces opérations de couverture des risques de taux pourront être :

- des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP)
- et/ou des contrats d'accord de taux futur (FRA)
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP)
- et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR)
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR)
- et/ou toutes autres opérations de marché (opérations de marché dérivées, opérations structurées).

- **Autorise** le Maire :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- à résilier l'opération arrêtée,
- à signer les contrats de couverture répondant aux conditions posées aux articles précédents.

Les autorisations sont valables jusqu'à la fin du mandat en cours.

2009-133 - FINANCES - AUTORISATION D'UTILISATION DU QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET COMMUNAL 2010

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Autorise** l'exécutif jusqu'à l'adoption du budget 2010 à engager, liquider et mandater les dépenses de la section investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2009, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette,
- **Précise** que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions définies, donnent lieu à ouverture rétroactive de crédits au budget primitif, comme il est indiqué dans le tableau suivant.
- **Précise** que tous les crédits correspondants seront inscrits au budget 2010 lors de son adoption.

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	BUDGET 2009	1/4 CREDITS
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	543 498,26 €	135 874,57 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	787 990,44 €	196 997,61 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2 128 953,56 €	532 238,39 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 460 442,26 €	865 110,57 €

2009-134 - FINANCES - AUTORISATION D'UTILISATION DU QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT 2010

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Autorise** l'exécutif jusqu'à l'adoption du budget 2010 à engager, liquider et mandater les dépenses de la section investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2009, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette, et précise que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions définies, donnent lieu à ouverture rétroactive de crédits au budget primitif, comme il est indiqué dans le tableau suivant.
- **Précise** que tous les crédits correspondants seront inscrits au budget 2010 lors de son adoption.

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES SERVICE ASSAINISSEMENT	BUDGET 2009	1/4 CREDITS
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	838 277,48 €	209 569,37 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	838 277,48 €	209 569,37 €

2009-135 - FINANCES - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – COMPLEMENT N°3

Le conseil municipal, par 23 voix pour, 7 abstentions (Mme Ouhayoun, Mme Aubry, Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin, Mme Thomas-Collombier, Mme Parvez, M. Dutey) :

- **Décide** d'affecter une subvention exceptionnelle de 6 000 € à l'Ecole de Tennis d'Orsay
- **Décide** d'affecter une subvention exceptionnelle de 180 € à l'Association des Retraités d'Orsay
- **Dit** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2009 de la commune au compte 6574.

2009-136 - FINANCES - INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER POUR L'ANNEE 2009

Le conseil municipal, par 27 voix pour, 3 voix contre (M. Charlin, M. Halphen, Mme Thomas-Collombier) :

- **Décide** de verser l'indemnité de conseil 2009 selon la répartition suivante :
 - ✓ 100% de 3 935,19 € brut pour Monsieur Pierre Augé, nouveau Trésorier pour 349 jours en 2009,

Le conseil municipal, par 25 voix pour, 5 voix contre (Mme Aubry, Mme Parvez, Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin, M. Aumette) :

- **Décide** de verser l'indemnité de conseil 2009 selon la répartition suivante :
 - ✓ 0% de 124,03 € brut pour Monsieur Bernard Huon, l'ancien Trésorier pour 11 jours en 2009.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif au versement de cette indemnité.

2009-137- FINANCES - VERSEMENT D'INDEMNITES D'AIDE TECHNIQUE AUX AGENTS DE LA DIRECTION DES SERVICES FISCAUX AU TITRE DE L'ANNEE 2009

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** le montant de l'indemnité d'aide technique allouée aux agents de la direction des services fiscaux de l'Essonne au titre de l'année 2009, arrêté à 310 euros,
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder au versement de cette indemnité aux agents concernés.

2009-138 - FINANCES - ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES – BUDGET COMMUNE

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Se prononce** favorablement sur l'admission en non valeur de créances des exercices 2004 à 2008 telles qu'elles sont présentées dans le tableau ci-dessous pour un montant de 4 480,93 €.
- **Dit** que La dépense est inscrite au budget 2009 de la commune, sous l'imputation 654.

2009-139 - FINANCES - VERSEMENT D'AVANCE – BUDGET CCAS

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Décide** d'attribuer une avance d'un montant de 100 000€ sur la subvention annuelle au CCAS.
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2010.

2009-140 - SERVICES TECHNIQUES - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE (SIAHVVY) – RAPPORT ANNUEL 2008 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal,

- **Prend acte** du rapport d'activités pour l'année 2008 du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVVY).

2009-141- SERVICES TECHNIQUES - SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL – RAPPORT ANNUEL 2008

Le conseil municipal,

- **Prend acte** du rapport annuel du service public d'assainissement communal concernant l'exercice 2008.

2009-142 – SCOLAIRE - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN INTERVENANT MUSICAL EN MILIEU SCOLAIRE

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** la convention avec la communauté d'agglomération du plateau de Saclay pour la mise à disposition d'un intervenant musical en milieu scolaire.
- **Autorise** le maire à signer ladite convention.
- **Dit** que la convention est établie pour une durée de douze mois du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2010.
- **Précise** que la dépense correspondante est inscrite au budget de la commune, fonction 311 nature 6554.

2009-143 – SCOLAIRE - CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE PALAISEAU PAR LA COMMUNE D'ORSAY DES FRAIS AFFERENTS A L'ACCUEIL DES ENFANTS ORCEENS DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES ET ACCUEILS DE LOISIRS PALAISIENS

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** les termes de la convention à intervenir avec la Commune de Palaiseau, relative au remboursement par la Commune d'Orsay à la Commune de Palaiseau des frais afférents à l'accueil des enfants orcéens dans les restaurants scolaires et accueils de loisirs (matin et soir).
- **Dit** que la présente convention est conclue pour l'année scolaire 2009/2010.
- **Précise** que la convention pourra être renouvelée tacitement chaque année scolaire sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec trois mois de préavis.
- **Autorise** le Maire à signer ladite convention.

2009-144 – CULTURE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES SALLES DE CINEMA JACQUES TATI – TARIFS

Le conseil municipal, par 24 voix pour, 3 voix contre (Mme Donger-Desvaux, Mme Parvez, M. Lucas-Leclin), 3 membres ne participant pas au vote (Mme Aubry, M. Charlin, M. Aumette) :

- **Approuve** les tarifs des salles de cinéma Jacques Tati applicables aux usagers pour l'année 2010.

2009-145 - JEUNESSE - TARIFICATION D'UN MINI SEJOUR ORGANISE PAR LE SERVICE JEUNESSE

Le conseil municipal, par 28 voix pour, 2 abstentions (Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin) :

- **Approuve** l'organisation de ce séjour.
- **Approuve** les tarifs hors transport applicables à ce séjour :

- tarif minimum de 20.60€ pour un quotient minimum de 200€,
 - tarif maximum de 103.00€ pour un quotient maximum de 1800€
 - ✓ En dessous du QF minimum (200€) les familles paient le tarif minimum et au-dessus du QF maximum (1800€) les familles paient le tarif maximum.
 - ✓ Pour les familles dont le QF se situe entre 200€ et 1800€, il est fait application de la formule suivante :
 - Tarif = Tarif minimum + taux de progressivité x (quotient de la famille concernée - quotient familial minimum)
 - Taux de progressivité = (tarif maximum - tarif minimum) / (quotient familial maximum - quotient familial minimum)
 - ✓ Pour les non orcéens, le tarif maximum sera appliqué.
- **Dit** que les recettes correspondantes seront affectées au budget de la Commune.

2009-146 - INFORMATION - RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES (CRC) COMMUNICATION

Le conseil municipal,

- **Prend acte** du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes sur la gestion et les comptes de la commune d'Orsay pour les exercices 1999 à 2006 inclus.

La séance est levée à 23 heures 47.

Orsay, le

David ROS
Maire d'Orsay
Vice-président du conseil général de l'Essonne